

20201016-7

**Délibération du Conseil d'administration
de l'établissement public Paris Musées
Séance du 16 octobre 2020**

Objet : Adoption du règlement intérieur de la commission d'appel d'offres et de la commission compétente pour les contrats de concession

Le Conseil d'administration de Paris Musées,

Vu les articles L. 2122-7 à L. 2122-15, R. 2221-9, R. 2221-53 et R. 2221-55 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° SG 153 / DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées ;

Vu la délibération n°20201016-6 du Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées en date du 16 octobre 2020 portant élection des membres de la commission d'appel d'offres et de la commission compétente pour les contrats de concession.

Délibère :

Article 1 : Le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres et de la commission compétente pour les contrats de concession, dont le texte est annexé à la présente délibération, est adopté.

Par délégation, la Directrice générale par intérim



Sonia BAYADA